Tolérance : droit de réponse

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 décembre 2002

Je viens de parcourir votre site qui est très bien fait. Vous répétez toujours tolérance envers les non fumeurs. Mais ne croyez vous pas que quelqu'un qui est gêné par une cigarette ne ferait pas mieux de demander POLIMENT à une personne d'arrêter de fumer sa cigarette plutot que faire planer une sanction. Aucune tolérance envers les fumeurs ? drole d'éaglité non ?

Laissez moi vous dire que mon arriere-grand pere était fumeur (mort à 95 ans), mon grand pere est fumeur (82ans) mon pere est fumeur. Il est vrai que cela représente des risques de fumer mais il y a plus de risque de sortir de chez soi et de se faire écraser que de mourir d'un cancer. Que faire supprimer les voitures, les bus ?? Pourquoi ne pas nous interdire de sortir de chez nous alors ?

Je trouve que notre pays qui ETAIT le pays des droits et de la tolérance est descendu bien bas. Nous vivons dans une société qui est devenue bien individualiste. Les état unis ne sont pas loin...

Réponse :

Merci pour votre appréciation sur la qualité du site. Votre témoignage mérite cependant quelques commentaires :

- DNF, contrairement à ce que vous affirmez, ne demande pas aux fumeurs de faire preuve de tolérance. L'association n'a aucune antipathie particulière à l'égard des fumeurs mais demande simplement que leur liberté de fumer ne s'exprime pas au détriment de la liberté de respirer des non fumeurs. Il n'est pas contestable d'affirmer que la fumée de tabac pique les yeux, donne des maux de tête, fait tousser et expectorer. Les vêtements, la peau et les cheveux sont imprégnés de manière tenace.
- Au delà de ces gênes réelles, la fumée peut aussi tuer 60.000 Français chaque année, pas de façon spectaculaire comme les accidents de la circulation, mais avec application et cruauté . Parmi ces 60.000 victimes, plus de 2.500 n'ont inhalé que la fumée de leurs voisins : les non fumeurs aspirent tout naturellement à ne pas être au nombre de ces victimes innocentes.
- Votre témoignage a été rédigé dans la rubrique restaurant bar ; ce lieu est symbolique car il pourrait parfaitement accueillir fumeurs et non fumeurs dans un esprit de profond respect mutuel, or il n'en est rien : pourquoi ? Tout simplement parce que l'intolérance n'est peut-être pas où vous la situez. Pourquoi les fumeurs, conscients que leur fumée peut gêner, ne demandent-ils pas aux restaurateurs de respecter les règles d'affichage, de ventilation et de protection prévues dans la loi ? cette loi qui est respectueuse des droits des uns et des autres, mais cette loi que chacun s'évertue à contourner.
- Oui la fumée est très désagréable pour celui qui la subit passivement, chacun doit en être conscient. Oui nous vous reconnaissons le droit de fumer et n'avons nullement l'intention de vous faire un cours de morale.

N'inversez cependant pas les rôles : c'est le gêneur qui doit poliment demander l'autorisation de gêner ... et s'abstenir si cette autorisation lui est refusée.

Par curiosité, amusez-vous à lire les questions posées, spécialement dans les espaces Enseignement et Lieu de

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac

travail : vous serez édifié par la perversité des attitudes et l'intolérance des individus. Vous noterez, au passage, que DNF sait interpeller les non-fumeurs quand ils utilisent ces mêmes armes. Nos colonnes vous restent ouvertes car DNF a pour vocation d'être à l'écoute de tous les avis et de toutes les critiques.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac